

REGLEMENT

Les participants à cette balade devront obligatoirement se conformer aux prescriptions du code de la route et être titulaire du permis de conduire en vigueur pour la moto et le port du casque et des gants sont obligatoire.

Seront autorisés pour cette sortie les véhicules deux roues, tricycles, triporteurs, side-cars à caractère ancien.

Les participants à cette sortie doivent donc s'assurer pour leur véhicule, pour eux et leurs passagers.

Par le fait de son inscription, toute personne prenant part à la rencontre adhère sans restriction au règlement et renonce à engager tout recours envers les organisateurs pour des faits dus à l'organisation ou au déroulement de la manifestation.

Elle interdit, par conséquent de porter les contestations devant les juridictions civiles, commerciales ou correctionnelles.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification dictée pour des raisons : cas de force majeure ou de sécurité.

Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « **Lu et approuvé** ».
Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et d'en respecter les consignes.

Je confirme l'exactitude des données au verso

A :le :Signature du pilote

Bulletin d'engagement à retourner avant le 19 avril 2024

Mr LARGEAU Jean Paul 06 75 28 09 45

6 Le petit fouilloux 86160 Saint Maurice la Clouère

Mr CALLEBAUT ALAIN 06.77.21.75.64

***10 CHEMIN DE Ferbeau Le peu 86130 St Georges les
Baillargeaux***

DIMANCHE 28 AVRIL 2024

23^{ème} SORTIE MOTO DE PRINTEMPS



86340 NIEUIL L'ESPOIR

Inscriptions et renseignements

M. LARGEAU Jean Paul 06 75 28 09 45

CALLEBAUT Alain 06 77 21 75 64

IMPORTANT

**RESERVATION AVANT LE 19 AVRIL 2024
AUCUN ENGAGEMENT NE SERA PRIS SUR PLACE,
ne sera pas retenu s'il n'est pas accompagné du
règlement**

23^{ème} SORTIE MOTO ANCIENNES

Réservées aux motos anciennes antérieures à
1975 uniquement

LE 28 AVRIL 2024
Départ NIEUL L'ESPOIR

.....
DEPART A 8h30 PRECISE DERNIER ENREGISTREMENT 8 H 15

Le matin (80kms environs) : pause casse-croûte

Le midi : repas

à réserver auprès des organisateurs impérativement

L'après-midi : (50kms environs) la balade continue

RETOUR à Nieul vers 17h00 :

Vin d'honneur

Participation : 30 euros

**La participation couvre tous les frais de la journée qui pour
cette année est à prix coutant les prestations des
restaurants ayant fortement augmenté.**

Port du casque, du gilet de sécurité et assurance obligatoire.

**Prévoyez votre repas si vous ne l'avez pas réservé avant
le 19 avril 2024.**

CONDUCTEUR

Nom :Prénom :..... Age

Tél : Mail :

Adresse :

.....

Permis de conduire N° : Délivré le : / /

Par :

Compagnie d'assurance :

Machine engagée :

Marque :Type :Année :

Cylindrée :

Carrosserie : solo, side-car, tricycle, triporteur,

autre :

Club représenté :

Pilote + repas : 30 euros X :..... =

Engagement seul : 16 euros X..... =

Accompagnateur + repas : 30 euros X =

Enfant - de 12 ans 20 euros X : =

TOTAL =.....

Règlement libellé : LES PETOIRES DE L'ESPOIR
86340 NIEUIL L'ESPOIR

REGLEMENTATION DE LA SORTIE AU VERSO A SIGNER